



Un évènement Initiative nord – pas de calais



Règlement du concours

AVEC LE BOUTIEN DE



1. Le contexte

La reprise d'entreprise représente un véritable enjeu de développement économique dans la région Nord-Pas de Calais.

C'est pourquoi **Initiative nord pas de calais**, regroupant 15 plateformes adhérentes d'Initiative France, a décidé de promouvoir la reprise d'entreprise au travers d'un concours régional « **Les Victoires de l'Initiative** », qui aura lieu chaque année à la même période.

2. Pourquoi y participer ?

→ **pour être conseillé**

Une fois l'entreprise reprise, durant la phase de démarrage, le repreneur a encore besoin d'une expertise, de conseils afin de consolider son activité.

Les échanges et la notoriété renforceront la confiance et la compétence du nouveau repreneur.

→ **pour bénéficier du savoir-faire d'un réseau de professionnels**

Bénéficiaire de l'expérience de partenaires économiques locaux pour ne jamais rester isolé et sans réponse.

→ **pour financer son entreprise**

Parce que la reprise d'une entreprise nécessite un investissement financier plus important que la création.

3. Qui peut participer ?

Le concours régional « Les Victoires de l'Initiative » s'adresse à tout entrepreneur **ayant repris une entreprise immatriculée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012** (Entreprise individuelle, EURL, SARL, SASU, SAS, SCOP ...) dont l'entreprise (siège social et activité) est implantée dans le Nord-Pas de Calais.

4. Comment y participer ? (Retrait et dépôt des dossiers)

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : www.initiative-nordpasdecalais.fr

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, **avant le 23 Août 2013 minuit, le cachet de la Poste faisant foi**, à l'adresse suivante :

Initiative nord pas de calais

58 rue Nationale

59 000 Lille

Ou par email à : **g.retz@initiative-lillemetropolesud.fr** **avant le 23 Août 2013 minuit.**

Les dossiers de candidature devront être remplis **complètement** et le présent « Règlement du concours » **paraphé et signé** par le porteur du projet, précédé de son prénom et nom et de la mention « Lu et Approuve ».

Aucun dossier reçu après la date de réception impérative ne sera retenu.

5. Composition du jury et prise de décision

Le jury de sélection composé de professionnels de la reprise d'entreprise et des partenaires du concours se réunira début septembre 2013.

Le jury de sélection est souverain et n'est donc pas tenu de justifier de ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers **sont tenus à la confidentialité.**

Les décisions se prennent **après étude du dossier sans convocation du repreneur** pour présenter celui-ci.

Quatre jurys locaux seront organisés dans les territoires. Les partenaires composant ces jurys sélectionnent au maximum deux lauréats par catégorie.

Les dossiers lauréats des jurys locaux participeront au jury régional.

➤ **Principaux critères d'attribution des prix**

✚ Une présentation claire du dossier mettant en valeur la motivation et la personnalité du repreneur (**le dossier du concours est à télécharger**),

✚ La viabilité de l'activité reprise,

✚ Les perspectives de développement.

➤ **Les candidat(e)s sélectionné(e)s, lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative**

Les candidats **sélectionnés** pour une catégorie du concours seront prévenus **par téléphone début septembre 2013.**

Etant donné le nombre important de candidatures, il sera impossible de prévenir les repreneurs non retenus.

6. Communication

Les lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leur communication leur qualité de lauréat(e) des Victoires de l'Initiative.

Initiative nord pas de calais et les partenaires financiers associés au concours pourront également communiquer sur le nom et l'activité du lauréat sans divulguer d'informations contenues dans les dossiers de candidature.

7. Remise du prix

La remise des prix aura lieu lors du salon Créer à Lille le 17 septembre 2013 (<http://www.saloncreer.com>).

A cette remise des prix, la présence des lauréat(e)s est obligatoire. Toute absence non sérieusement motivée annulera la décision d'octroi du prix.

8. Acceptation du règlement du concours et responsabilités

La participation au concours « Les Victoires de l'Initiative » implique l'acceptation du présent Règlement du concours en paraphant chaque page et en signant la dernière page avec le nom et prénom du repreneur, précédés de la mention « Lu et Approuvé » et suivis de la signature.

Le concours Les Victoires de l'Initiative pourra être interrompu, retardé ou annulé sans autre forme de recours des candidats.

Besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez contacter Initiative lille métropole sud : Grégory RETZ
(03 20 74 50 75).

**Mention « Lu et Approuve »,
suivie du prénom et nom du repreneur
et de sa signature**